

RÉNOVATION EN COPROPRIÉTÉ - COMMENT RÉALISER LES DTG

Être en capacité de mener nouveaux audits globaux issus de la loi ALUR

1 JOUR, 7 HEURES

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

CODE : MEN65

Objectifs de la formation

Comparer les cahiers des charges des différents audits globaux présents sur le marché

Être en capacité de mener un diagnostic technique global (DTG) dans les copropriétés

Savoir proposer des améliorations concernant la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble

Animée par

- BRANE Olivier
Avocat honoraire spécialiste en droit immobilier et de la copropriété,
CHALLENGE - EXPERTS, IFEJI
- COLAS Frédéric
Gérant-fondateur,
BUREAU D'ÉTUDES PASSIV'CITY

Public concernés

- Ingénieur thermique ; Architecte ; Consultant et auditeur ; Qualifié RGE ; tout professionnel habilité à réaliser des DTG au sens des futurs décrets d'application, professionnel de la gestion et la transaction immobilière, bailleurs sociaux, sociétés foncières

Critères d'admission

- Disposer de connaissances sur les copropriétés

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion estivale - Le Moniteur Formations : 895,50 €HT
 - Tarif général : 995,00 €HT
-

De l'audit énergétique/DPE au Diagnostic Technique Global (DTG) de la loi ALUR

- Prendre connaissance du contexte réglementaire : déchiffrer l'article L111-6-2 du code de la construction et de l'habitation sur le DTG, les lois Grenelle 1 et 2, la loi ALUR et leurs décrets d'application
 - Connaître les nouveaux outils de gestion réglementaire : DPE, audit énergétique, plan pluriannuel, fonds de travaux, etc.
 - Cerner les enjeux des DTG avec audits énergétiques ou DPE et savoir les utiliser
 - Savoir quelles sont les copropriétés soumises à l'obligation de DTG
 - Comparer les cahiers des charges des différents audits présents sur le marché : Ademe, Agence Parisienne du Climat (APC), Planète copropriété, etc.
-

Connaître le contenu exact du DTG

- Connaître les outils contribuant au DTG : Audit Global Partagé (AGP) et Bilan Initial de Copropriété (BIC), Audit architectural et thermique, et en connaître les différences et complémentarités
 - Comment proposer un DTG devant l'Assemblée Générale : les raisons à mettre en avant en vue des plans pluriannuels de travaux
 - Comprendre l'obsolescence de l'immeuble
 - Recenser les gros travaux effectués lors des dix dernières années
 - Lister les obligations réglementaires de travaux
 - Identifier le besoin d'un fonds de travaux obligatoire pour améliorer la gestion de la copropriété
 - Faire le résumé de l'état actuel des équipements et du bâti : parties communes et équipements communs
 - Savoir proposer des scénarios de travaux : simulations de financement, économies d'énergie attendues...
 - Programmer adéquatement les travaux : classer par ordre de priorité et proposer un calendrier prévisionnel
 - Estimer le temps de retour sur investissement
 - Savoir proposer un Plan Pluriannuel de Travaux
 - Proposer un Contrat de Performance Énergétique (CPE)
-

Assurer l'accompagnement des syndicats de copropriété en matière de financement des travaux

- Comprendre le partage des honoraires : AMO (syndic), MOE et éventuel ingénieur financier de copropriété
- Chiffrer le coût des travaux de rénovation : coût prévisionnel des travaux par poste et global, coût d'exploitation, coût du

maintien de l'existant

- Estimer le montant du fonds de travaux au-delà des 5 % réglementaires
- Identifier les aides financières possibles : subventions, prêts bancaires et éco prêts, emprunts collectifs et individuels, fiscalité verte
- Quels sont les autres financements possibles : vente du toit en surélévation, utilisation du fonds de travaux

Dates

Paris

03/11/2021

07/12/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur

de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.